



**CONSEIL MUNICIPAL
DE
FOUILLOUSE**

Compte Rendu de la séance en date du 4 mars 2024

Convocation du 26 février 2024

La séance présidée par Monsieur Serge AYACHE, Maire, s'est ouverte à 18h30. Il est procédé à l'appel des élus.

Étaient présents :

MM. AYACHE Serge, BARNEAUD Marc, BELET Jean-Patrice, REICHERT Daniel, WAGNER Michel, WARIN Gérard, Mmes BARO Sophie, CAPELLO Anne, GUISEPPI Claudine.

Absent excusé : M. SERRES Hugues qui a donné pouvoir à M. Serge AYACHE.

Absent : ROBIN Cindy

Désignation du Secrétaire de séance : CAPELLO Anne

Le compte rendu de la séance du 22 janvier 2024 n'ayant pas pu être finalisé à ce jour, il sera proposé de l'approuver au prochain Conseil.
Proposition acceptée à l'unanimité des présents.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter de rajouter plusieurs délibérations à l'ordre du jour concernant :

- des conventions avec le CDG,
- une délibération concernant l'acquisition des quatre parcelles pour la Défense Incendie
- et une demande de subvention au Département au titre des Amendes de Police pour la mise en place de signalétiques routières ;

Cet ajout à l'ordre du jour est **accepté à l'unanimité**.

❖ **Analyse des résultats comptable de l'exercice 2023**

La secrétaire de mairie remet à chacun des membres du Conseil une situation comptable multi-exercices (2022-2023) et prévisionnelle 2024 en dépenses et en recettes afin de permettre une meilleure analyse.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la nomenclature de la nouvelle comptabilité M57 mise en place ne permet plus de réaliser une analyse comparative chapitre par chapitre de l'année 2023 par rapport aux années précédentes.

Il est également rappelé que le budget est voté au chapitre et non à l'article. Cependant pour une meilleure compréhension des résultats il a été fait référence au grand livre comptable pour analyser le contenu de chaque chapitre. Ainsi les résultats comptables de l'exercice 2023 font apparaître en Fonctionnement et en Investissement :

Réalisés 2023	Fonctionnement	Investissement
Recettes	227 859,89	166 230,40
Dépenses	153 940,98	194 050,93

▣ **Préparation du budget primitif 2024**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal une analyse prudente du budget pour tenir compte d'une visibilité aléatoire des dépenses et des recettes dans un contexte inflationniste.

Budget Fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Total Budget 2023	320 659,66	218 236,00
Réalisé 2023	153 940,98	227 859,89
Prévisionnel 2024	212 352,00	224 352,00

❖ **Subventions aux Associations**

Comité des Fêtes et des Loisirs de Fouillouse	2500,00
ACCA Diane de Combe (chasse)	400,00
Amicale des Sapeurs-Pompiers	100,00
Amicale des Anciens Combattants Sigoyer-Fouillouse	100,00
ADMR la Barroulade	150,00
Ecole Saint Exupery Tallard	200,00
Fonds Solidarité Logement (FSL) 05	107,00
TOTAL	3 557,00

Réf. : Délibération 15-2024 du 04/03/2024
 Délibération 16-2024 du 04/03/2024

Budget Investissement

	Dépenses	Recettes	
Total Budget 2023	337 712,05	337 712,05	
Réalisé 2023	194 050,93	166 230,40	
Reste à réaliser 2023	120 804,41	79 288,17	
Prévisionnel 2024	67 584,93	30 000,00	Emprunt/subvention
		84 766,11	Virement section fonctionnement

❖ Investissements retenus au budget 2024

- ⬇ Achat et installation de deux poêles à granulés pour deux appartements communaux, création de conduit de cheminée :

Devis retenu Point Feu à Tallard : 12 115,20 HT/ 12 781,54 TTC (TVA 5,5%)
Subvention demandée au Département 30 % : 3 634,00
Subvention Fond de concours Agglo : 3 000,00

- ⬇ Voiries communales 2024 : route de Tournoux, section 2 et 3

Devis retenu Sté COLAS : 30 635,00 HT/ 36 762,00 TTC
Subvention espérée Département : 6 000,00
Subvention Fond de concours Agglo : 10 193,49

- ⬇ Signalisation routière horizontale et verticale :

Mise en place d'un ralentisseur à l'entrée Nord de la commune, déplacement des panneaux entrées - sorties de la commune en limite des premières maisons, panneaux limitation de vitesse dans la traversée de la commune à 30km/h, mise en place d'un passage protégé en sortie basse des jardins du belvédère, marquage au sol d'un cheminement piétonnier...

Devis retenu Sté Proximark, Sté Girods : 3 000,00 HT/ 3 600,00 TTC
Ancrage au sol des différents panneaux : 2 000,00 HT/ 2 400,00 TTC
Subvention Départementale Amendes de police 50% : 2 500,00

- ⬇ Travaux d'alimentation en eau du garage communal

Tranchée sur la voirie : devis Sté Budel Terrasst : 3 250,00 HT / 3 900,00 TTC
Raccordement en eau, regard, compteur :
Devis Véolia : 850,00 HT / 1 020,00 TTC
Aménagement intérieur : lavabo, robinetterie - Estimé : 500,00 HT/ 600,00 TTC
Subvention Fond de Concours Agglo : 2 000,00

✚ Eclairage public : place des Aires et Traverse des Noyers

Devis estimé lampes leds solaires :	2 000,00
Massif béton pour fixation au sol estimé :	1 500,00
Subvention enveloppe cantonale département :	1 500,00

❖ **Délibération relative à l'acquisition des parcelles dossier Défense Incendie**

Monsieur le Maire expose au Conseil, l'état d'avancement de l'ensemble des travaux relatifs à la mise en place des quatre bâches à eau pour la défense incendie. Toutes les pièces administratives étant maintenant réunies, les actes d'acquisitions ayant été signés par les vendeurs, nous pouvons procéder aux règlements des parcelles sections ZC n°62, 63, 65 et 84 ainsi que la ZD n°59 pour un montant global d'acquisitions de 1 962,70€ dont la répartition est annexée à la présente délibération.

Il convient également de procéder aux règlements des indemnisations dues pour les troubles d'exploitation et perte de récolte pour un montant total de 409,00€ selon le tableau annexé.

Après avoir obtenu toutes les informations nécessaires à la compréhension de la répartition des règlements, le Conseil Municipal, après en avoir débattu, délibère favorablement à cette répartition des règlements et autorise Monsieur le Maire à mandater chaque bénéficiaire.

Réf. : Délibération 14-2024 du 04/03/2024

❖ **Délibération pour demander une subvention au Département dans le cadre des amendes de police**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à monter un dossier de demande de subvention auprès du Département dans le cadre des amendes de police pour financer la mise en place de la signalétique routière en cœur de village selon la décision retenue dans le budget d'investissement 2024 établi sur la base d'un prévisionnel à hauteur de 5 000,00€ subventionnable à 50%.

❖ **Convention DPO/CDG**

Convention d'adhésion au service prévention des risques professionnels

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que nous arrivons au terme de la convention signé avec le CDG pour cette mission effectuée pour la préservation et la santé des agents de la collectivité.

Cette nouvelle convention présente des tarifs réévalués et des prestations complémentaires.

Monsieur le Maire détaille le contenu de celle-ci et expose les prestations à délibérer.

Ainsi, il est proposé de déterminer le temps de prestation de notre assistante de prévention évalué pour les besoins de la commune à deux demi-journées annuelles, de mettre en place une formation SST premier secours et une formation Incendie de deux jours pour un coût total de 540,00€, sachant que les formations seront ouvertes, au-delà de nos agents, aux membres du Conseil ainsi qu'à des habitants de la commune selon un nombre restreint.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et des annexes et après avoir délibéré :

- Approuve l'adhésion au service prévention des risques professionnels du CDG
- Approuve les termes de la convention d'adhésion au service
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents nécessaires à l'exécution de cette affaire.

Réf. : Délibération 11-2024 du 04/03/2024
Délibération 13-2024 du 04/03/2024

❖ **Convention d'adhésion au service de santé au travail 2024**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de signer une nouvelle convention d'adhésion au service de santé au travail.

Cette nouvelle convention a pour objet de déterminer les conditions d'accès pour la collectivité adhérente au service de santé du CDG 05 (MEDICOM)

Monsieur le Maire propose d'adhérer à ce service selon des prestations énumérées et annexées à cette délibération

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et des annexes et après avoir délibéré :

- Approuve l'adhésion au service de santé au travail 2024 du CDG
- Approuve les termes de la convention d'adhésion au service de santé
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents nécessaires à l'exécution de cette affaire.

Réf. : Délibération 12-2024 du 04/03/2024

❖ **Compte rendu du rapport du CDG sur la mission d'inspection**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une mission d'inspection a été diligentée par le CDG05 dans le cadre de leur rôle de surveillance des employeurs de la fonction publique vis-à-vis des salariés.

Cette inspection a été réalisée le 08 février 2024 en présence de Madame REBOUL, directrice du CDG en charge de cette inspection, de Madame Noémie BENARD, assistante de prévention et des membres du Conseil Municipal.

Au cours de cette réunion ont été conviés individuellement nos deux employés pour audition.

Cette inspection a permis de rappeler un certain nombre de règles et d'obligations en qualité d'employeurs vis-à-vis de nos personnels dans le cadre de la prévention des risques professionnels (hygiène, sécurité et conditions de travail).

Il nous a été fermement rappelé les risques liés à un travailleur isolé notamment pour le cas de notre employé communal des services techniques et les mesures à mettre en place et en pratique pour remédier à cette situation. L'audition de cet agent a permis de constater des faiblesses dans l'information et la communication de ses activités au sein de la collectivité ainsi qu'un rappel de ses obligations vis-à-vis de son employeur.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la totalité du rapport et des mesures à mettre en œuvre, autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour améliorer les conditions de nos salariés et à organiser avec eux des processus de sécurité.

La séance est levée à 21h40.

Le Maire,



Serge Ayache

